



DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS AU CFE POUR IMMATRICULER SON ENTREPRISE (non exhaustif)

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE HAUTE-LOIRE

13, avenue André Soulier
BP60104
43003 **Le Puy-en-Velay**
Tél : 04 71 02 34 56
contact@cma-hauteloire.fr
www.cma-hauteloire.fr

Avenue Léon Blum
43100 **Brioude**
Tél : 04 71 74 92 92

Les Terrasses du Mazel
Bd François Mitterrand
43120 **Monistrol**
Tél : 04 71 66 50 63

Pour le ou les gérants :

- Carte d'identité ou acte de naissance de moins de trois mois ou carte de résident ou carte de séjour le cas échéant
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Diplôme SPI
- Diplômes professionnels ou justificatifs de 3 ans d'expérience dans le métier pour les activités réglementées
- Justificatifs pour bénéficier de l'ACCRE

Pour la société :

- Statuts
- Journal d'annonces légales pour la constitution
- Si le dirigeant n'est pas nommé dans les statuts, P.V. d'A.G. qui le nomme
- Attestation pour le siège social (bail ou autorisation de domiciliation)
- Si reprise d'un fonds de commerce : acte de vente + journal d'annonces légales
- Selon le statut juridique choisi (EURL, SARL, SASU, SAS, SA...), des documents complémentaires seront nécessaires. Ils vous seront précisés lors de votre prise de rendez-vous au service CFE.

Des documents complémentaires pourront vous être demandés lors de votre prise de rendez-vous avec le service CFE, selon votre situation personnelle et votre projet, ainsi que le montant des frais d'immatriculation (cf. tarifs).